



Communiqué de presse

Paris, le 18 juin 2015

Affaire Cottrez : L'Enfant Bleu partie civile devant la Cour d'assises du Nord à partir du 25 juin prochain

Après une longue bataille de procédure, Dominique COTTREZ, accusée des assassinats de huit enfants dont elle venait d'accoucher comparaitra devant la Cour d'Assises de Douai du 25 juin au 2 juillet 2015. Maître Yves CRESPIN, qui a représenté l'association L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée durant toute la procédure d'instruction, plaidera de nouveau en son nom lors du procès.

Lors de la phase d'instruction, les avocats de Madame COTTREZ avaient fait valoir la prescription de ces meurtres. **Reprenant certains des arguments portés par l'avocat de notre association Maître Yves CRESPIN, la Chambre de l'Instruction de Paris puis l'Assemblée plénière de la Cour de Cassation ont considéré que la prescription ne pouvait être retenue du fait « d'un obstacle insurmontable à l'exercice des poursuites ».** En effet, l'obésité de Madame Dominique COTTREZ lui avait permis de masquer ses différentes grossesses, et les accouchements avaient eu lieu sans témoin, sans qu'aucune des naissances ne soit déclarée à l'état-civil.

La Cour de Cassation a donc retenu qu'en conséquence personne n'avait alors pu « *s'inquiéter de la disparition d'enfants nés clandestinement, morts dans l'anonymat et dont aucun indice apparent n'avait révélé l'existence* ».

Par ailleurs, si Madame Dominique COTTREZ conteste avoir prémédité ses meurtres, il apparaît que **cette dernière a indiqué, au cours de la procédure d'instruction, avoir tout préparé, avant chaque accouchement, mettant ainsi en place une véritable stratégie répétée de mort et utilisant le meurtre comme moyen de contraception.**

Pour rappel, le 24 juillet 2010 étaient retrouvés les cadavres de deux nourrissons placés dans des sacs enterrés dans le jardin d'une maison ayant appartenu aux parents de Madame Dominique LEMPEREUR, épouse COTTREZ, mère de deux enfants vivants, nés en 1987 et 1988. Lors de l'enquête de police, elle indiquera l'emplacement de six autres cadavres de nouveaux-nés et reconnaîtra être leur mère, les avoir tués à leur naissance et avoir dissimulé leurs corps. Une information sera alors ouverte pour meurtres aggravés et dissimulation d'enfants ayant entraîné une atteinte à l'état-civil, et Madame Cottrez sera finalement renvoyée devant la Cour d'Assises du Nord pour les assassinats de ces 8 enfants.

CONTACT PRESSE

Laura Morin
01 56 56 62 62
communication@enfantbleu.org

www.enfantbleu.org

Association L'Enfant Bleu - enfance maltraitée
397 ter rue de Vaugirard, 75015 Paris

A PROPOS DE L'ENFANT BLEU

Depuis 25 ans, l'association L'Enfant Bleu apporte un soutien juridique et psychologique gratuit aux enfants et adultes victimes de maltraitance durant l'enfance.

Son but : aider les enfants et adolescents à surmonter leurs séquelles, se reconstruire et se projeter dans l'avenir sereinement.

Nos actions : accompagnement psychologique, aide juridique, prévention dans les écoles, information des professionnels, amélioration du système de la protection de l'enfance.